



AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENT 1392

Avis est par la présente donné à tous les citoyens de la Ville de Candiac par la soussignée, greffière par intérim de la Ville :

- QUE le *Règlement 1392 édictant différents tarifs pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité de la ville* a été adopté par le conseil municipal en date du 19 juin 2017;
- QU'une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance;
- QUE ce règlement entre en vigueur selon les dispositions de la loi.

Candiac, ce 22 juin 2017

Johanne Corbeil
Greffière par intérim
Services juridiques